



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/741
24 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 7 de la résolution 1127 (1997) du Conseil de sécurité en date du 28 août 1997, où le Conseil me priait notamment de lui faire savoir si l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) avait pris des mesures concrètes et irrévocables afin de satisfaire à toutes les obligations énoncées aux paragraphes 2 et 3 de cette résolution avant l'entrée en vigueur des mesures indiquées au paragraphe 4 de ladite résolution. En particulier, le Conseil exigeait de l'UNITA qu'elle s'acquitte immédiatement des obligations que lui imposait le Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe), notamment la démilitarisation de toutes ses forces, la transformation de sa station de radio Vorgan en une station de radio non partisane et la pleine coopération au processus de normalisation de l'administration de l'État sur l'ensemble du territoire national.

II. DÉMILITARISATION DE L'UNITA

2. Le 11 août 1997, l'UNITA a fourni un complément d'information à mon Représentant spécial pour l'Angola, M. Alioune Blondin Beye, sur les effectifs et le déploiement du personnel armé relevant de son autorité ainsi que sur les armes en sa possession. Les effectifs initialement déclarés étaient de 5 448 militaires, chiffre qui a été porté ultérieurement à 6 052, y compris la garde personnelle du Président de l'UNITA et ce que l'on appelle la "police des mines" et les "forces résiduelles". M. Beye et les représentants des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) ont examiné ces renseignements le 14 août 1997 et les ont jugés incomplets. Ils ont invité l'UNITA à fournir des données plus crédibles et demandé en même temps à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) de vérifier les indications fournies, d'enregistrer et de désarmer les éléments armés de l'UNITA qui s'étaient présentés pour être démobilisés.

3. À cette fin, deux équipes spéciales de vérification de la MONUA se sont déployées le 25 août dans les régions nord et est, après quoi trois autres équipes ont été envoyées dans les régions nord-est, centre et sud-est. Les équipes des Nations Unies se sont heurtées d'emblée à de nombreuses difficultés tenant à l'insuffisance des communications et de la coordination entre le siège

de l'UNITA et les commandants responsables sur le terrain. Bien que l'UNITA ait paru faire preuve d'un esprit de coopération, les retards et les difficultés ont persisté dans la province de Bié, près d'Andulo, bastion de l'UNITA, et dans la province de Cuando Cubango. Dans la région nord-est productrice de diamants, il n'a été procédé à aucune vérification car l'UNITA a insisté pour regrouper ses forces en un seul emplacement au lieu des trois qui avaient été initialement prévus.

4. Le 24 septembre, les cinq équipes des Nations Unies avaient procédé à des vérifications en 41 points sur les 42 qui avaient été prévus et la vérification encore à effectuer en ce dernier lieu doit être achevée pour le 27 septembre. À la date du 24 septembre, 3 867 éléments résiduels de l'UNITA, de toutes catégories, avaient fait l'objet de vérification et avaient remis 3 317 armes de calibre divers et 46 532 types de munitions. On a pu constater que 56,5 % seulement de ces armes étaient encore utilisables et en bon état; 21,5 % ont été considérées comme utilisables mais en mauvais état et 22 % comme inutilisables. Les munitions remises correspondaient à une moyenne de 11 cartouches par fusil.

5. Jusqu'ici ni pièce d'artillerie ni matériel de communication n'a été remis, si ce n'est six mortiers de 82 mm et 43 lance-roquettes de 40 mm, ce qui jette un doute sur la crédibilité de l'opération de démilitarisation. Les éléments "vérifiés" sont actuellement soumis à un examen approfondi mais les Nations Unies ont encore à traiter 2 100 membres de l'UNITA. En outre, il est significatif que fort peu d'officiers supérieurs se soient présentés pour être démobilisés. Le Gouvernement et l'UNITA ont récemment discuté du statut futur des officiers supérieurs de l'UNITA.

III. TRANSFORMATION DE LA SITUATION DE RADIO VORGAN

6. Le 1er septembre 1997, après bien des retards, l'UNITA a notifié par écrit au Gouvernement angolais qu'elle accepterait d'utiliser la modulation de fréquence (FM) pour la station de radio privée, qui s'appellerait "Rádio Despertar", et qui remplacerait Radio Vorgan. Ayant reçu le 12 septembre la réponse officielle du Gouvernement, elle a indiqué qu'elle entreprenait les études techniques nécessaires pour mettre en place la nouvelle station FM dans les grands centres urbains du pays. Mon Représentant spécial invite instamment les parties à accélérer la mise en place de cette nouvelle station de radio non partisane.

7. Entre-temps, la MONUA a signalé que Radio Vorgan avait sensiblement diminué ses émissions de propagande hostile. Certaines de ses chroniques principales semblent à présent plus favorables au processus de démobilisation et à la réconciliation nationale. Toutefois, l'UNITA a recours depuis peu à une nouvelle pratique : elle diffuse la propagande hostile depuis ses bureaux à l'étranger, en particulier ceux de Bonn, Lisbonne et Paris.

IV. NORMALISATION DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

8. La normalisation de l'administration de l'État ayant été suspendue au début de 1997, M. Beye a, en collaboration avec les représentants des trois États observateurs, procédé à des consultations intensives afin que ce processus crucial puisse reprendre dans les meilleurs délais. À l'issue de ces

consultations, le Groupe central opérationnel intersectoriel, qui est l'organe chargé de superviser les activités dans ce domaine, a adopté, le 18 août, un plan global. Des groupes analogues ont également été créés au niveau des provinces et sont opérationnels dans 13 des 15 provinces ciblées. Le processus de normalisation, qui porte sur 139 localités au total, situées pour beaucoup le long des routes principales et des frontières internationales du pays, a repris le 20 août, mais les retards persistent. Entre le début de l'ensemble du processus en avril et le 24 septembre, des administrateurs ont été déployés dans 79 localités seulement, dont la plupart n'avaient guère d'importance stratégique. Des accords provisoires concernant l'extension de l'administration de l'État à Negage, où est implanté le quartier général de l'UNITA pour la région du nord, et à Cuango, qui est un grand centre producteur de diamants, ont cependant été conclus, mais il ne sont pas encore appliqués.

9. Pour l'instant, l'extension de l'administration de l'État aux zones contrôlées par l'UNITA est entravée par des obstacles logistiques et politiques. La pleine coopération de l'UNITA est absolument nécessaire pour que cet important aspect du Protocole de Lusaka soit mis en oeuvre de façon ordonnée et sans délai. Il ne fait guère de doute que les retards dans l'extension de l'administration de l'État aux principaux sites stratégiques – Andulo, Bailundo, Cuango, Mavinga et Negage par exemple – sont dus à des facteurs politiques. Dans certaines provinces, telles que Bié, Huambo et Lunda Norte, l'UNITA ne coopère pas pleinement. Il serait particulièrement important que l'administration de l'État soit étendue sans plus tarder à la province riche en gisements diamantifères de Lunda Norte, et la MONUA s'emploie à organiser une réunion entre les représentants de l'UNITA et le Gouverneur de cette province. Il est arrivé également que les militants de l'UNITA soulèvent la question des symboles nationaux, tels que l'hymne et le drapeau nationaux, et contestent la neutralité et les activités de la police nationale. Pourtant, selon la MONUA, à de rares exceptions près, le comportement de la police nationale est généralement acceptable.

10. Il faut reconnaître que, dans certaines provinces, les autorités locales, invoquant des raisons de sécurité, soient réticentes à établir une présence dans les secteurs naguère contrôlés par l'UNITA. De plus, le Gouvernement insiste sur la nécessité de désarmer les éléments de l'UNITA partout où leur présence a été déclarée avant l'extension de l'administration de l'État. S'il y a lieu, la MONUA s'efforce d'obtenir leur désarmement. Les problèmes logistiques, par exemple les problèmes de communication et de coordination entre les parties et à l'intérieur de chaque partie, ainsi que les destructions subies par les infrastructures du pays et la présence de mines terrestres, contribuent aussi aux retards par rapport au calendrier convenu dans l'extension de l'administration de l'État.

11. La population accueille bien la normalisation de l'administration de l'État et elle en attend une amélioration de sa vie quotidienne et la libre circulation des personnes et des biens. Les campagnes de sensibilisation organisées en vue de gagner son soutien à cette importante opération ont permis d'apaiser certaines inquiétudes. Outre qu'elle participe à ces activités, la MONUA offre ses bons offices et apporte un soutien logistique et en matière de sécurité pour faciliter la mise en oeuvre de cet aspect essentiel du Protocole de Lusaka.

V. OBSERVATIONS

12. Depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1127 (1997) le 28 août 1997, la situation militaire en Angola est demeurée relativement calme et stable, comme cela a été confirmé à la réunion de la Commission conjointe du 23 septembre. Le 24 septembre, mon Représentant spécial s'est entretenu, séparément, avec le Président José Eduardo Dos Santos et avec M. Jonas Savimbi, pour faire le point des progrès réalisés dans l'application de ladite résolution. Lors de son entretien avec M. Savimbi, M. Beye a reçu l'assurance que l'UNITA était déterminée à continuer de prendre des mesures pour se conformer aux dispositions de la résolution 1127 (1997).

13. Toutefois, la démilitarisation de l'UNITA, qui est une disposition clef du Protocole de Lusaka et un élément décisif pour le succès de l'ensemble du processus de paix, n'est pas encore achevée, alors que près de trois ans se sont écoulés depuis la signature de l'accord. La MONUA et les États observateurs considèrent que le chiffre donné par l'UNITA pour la totalité de ses effectifs résiduels demeure peu convaincant. Ils estiment en outre que la qualité et la quantité d'armes et de munitions remises à la MONUA par ces effectifs résiduels sont négligeables.

14. Par ailleurs, il faut reconnaître que certains progrès ont été accomplis dans la mise en place d'une radio FM non partisane qui se substituerait à Radio Vorgan, laquelle a tout dernièrement fait des efforts tangibles pour réduire la diffusion de propagande hostile. Toutefois, il y a trop longtemps que cette question devrait être réglée et il faut agir plus vite.

15. En ce qui concerne la normalisation de l'administration de l'État, on a encore enregistré aucun progrès dans les cinq zones stratégiquement importantes mentionnées au paragraphe 9 du précédent rapport, même si le contrôle du Gouvernement a été étendu à un nombre considérable de localités au cours des dernières semaines. De plus, la lenteur du processus entretient le doute sur les intentions de l'UNITA.

16. Dans ces conditions, je ne suis pas en mesure, au moment de la rédaction du présent rapport, d'annoncer au Conseil de sécurité que l'UNITA a pris les mesures nécessaires pour s'acquitter de toutes les obligations énoncées aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 1127 (1997). Cela supposerait, en particulier, que l'UNITA fournisse immédiatement à l'ONU des informations crédibles et vérifiables sur ses effectifs et son armement résiduels et permette que l'administration de l'État soit étendue aux zones stratégiquement importantes du pays.

17. J'exhorte les deux parties, et en particulier l'UNITA, à se conformer à toutes les dispositions de la résolution 1127 (1997) du Conseil de sécurité et à s'acquitter sans plus tarder des tâches restantes prévues dans le Protocole de Lusaka. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible de mener le processus de paix à son terme et de garantir une stabilité véritable et la réconciliation nationale en Angola. Entre-temps, je continuerai de suivre de près l'évolution de la situation et d'informer le Conseil de sécurité sur tout progrès qui serait accompli dans la réalisation des objectifs de la résolution 1127 (1997) et dans le processus de paix.